

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SEANCE DU 14 MARS 2022

En exercice: 19 membres

Présent(s): 14

Excusé(s): 4 Pouvoir(s): 3 Absent(s): 0 Le quatorze mars deux mille vingt deux à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Champdieu, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, David MASSACRIER, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD, Sabine GAUDIO, Catherine RIVAL FOUBERT, Camille DECOMBE

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Patrick MICHAUD à Alain CHEVET, Catherine RIVAL FOUBERT à Jeanne MAILLARD, Camille DECOMBE à Frédéric DUFOUR

Le ou les membres absent(s):

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUFOUR.

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2022.

Finances

Approbation du compte de gestion 2021 : Budget principal : Commune. Délibération n° 2022-008-DE

Madame MAILLARD présente le compte de gestion 2021 établi par le Comptable public et propose à l'assemblée d'approuver cet état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

Approbation du compte administratif 2021 : Budget principal : Commune. Délibération n° 2022-009-DE

Madame MAILLARD présente le compte administratif 2021 du budget principal.

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale A	2 186 067.36	1 647 446.00	3 833 513.36
RECETTES	Titres de recettes émis B	419 252.71	1 398 110.34	1 817 363.05
	Restes à réaliserC	100 260.00		100 260.00
	Autorisations budgétaires totales D	2 186 066.36	1 647 446.00	3 833 512.36
DEPENSES	Engagements E			
DEFENSES	Mandats émis F	525 562.14	1 058 046.99	1 583 609.13
	Dépenses engagées non mandatées G	48 000.00		48 000.00
	Solde d'exécution			
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent		340 063.35	233 753.92
	(F-B) Déficit	106 309.43		
	Reste à réaliser			
	(C-G) Excédent	52 260.00		52 260.00
	(G-C) Déficit			
RESULTAT	Excédent		323 943.15	248 435.23
REPORTE	Déficit	75 507.92		
RESULTAT REPORTE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)			
	Excédent		664 006.50	534 449.15
	Déficit	129 557.35		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

Affectation des résultats 2021: Budget principal : Commune. Délibération n°2022-010-DE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Jeanne MAILLARD, adjointe.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 664 006.50 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

129 557.35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

Compte de gestion 2021 : Budget annexe : Bâtiments commerciaux. Délibération n°2022-011-DE

Madame MAILLARD présente le compte de gestion 2021 établi par le Comptable public et propose à l'assemblée d'approuver cet état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

Compte administratif 2021 : Budget annexe : Bâtiments commerciaux. Délibération n°2022-012-DE

Madame MAILLARD présente le compte administratif 2021.

				Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgéta	aire totale	A	79 554.00 €	146 000.00 €	225 554.00€
	Titres de recettes	émis*	В	32 553.04€	45 869.20 €	78 422.24 €
	Restes à réaliser.		C	- €		- €
DEPENSES	Autorisations bu	dgétaires to	otales D	79 554.00€	146 000.00 €	225 554.00€
	Engagements		E			
	Mandats émis*		F	45 906.15 €	98 674.88 €	144 581.03 €
	Dépenses engagé	es non man	datées G			- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution	Ì				
	(B-F) Excédent					
	(F-B) Déficit			13 353.11 €	52 805.68 €	66 158.79 €
	Reste à réaliser					
	(C-G) Excédent					
	(G-C) Déficit			- €		- €
RESULTAT REPORTE	Excédent				104 604.96 €	77 051.92 €
	Déficit			27 553.04€		
RESULTAT REPORTE	Résultat cumulé (résultat de	l'exercice + repor	té)		
	Excédent				51 799.28€	10 893.13 €
	Déficit			40 906.15 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances	
rinances	

Budget annexe : Bâtiments commerciaux : affectation des résultats 2021. Délibération n°2022-013-DE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Jeanne MAILLARD, Adjointe.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

+51 799.28 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement

40 906.15 €

Report en fonctionnement R 002

10 893.13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Délibération n°2022-014-DE

Madame MAILLARD rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opérations non affectées

- Attribution de compensation de janvier à avril 2022 => 10 212 € (art. 2046 Invest. 204)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Administration générale

Convention pour le contrat de sécurité intégré. Délibération n°2022-015-DE

Monsieur le Maire présente le contrat de sécurité intégré ayant pour objectif de s'engager sur les moyens alloués et mis en place par les parties prenantes (Ville de Montbrison et Commune de Champdieu) en matière de sécurité et dans le cadre des politiques de développement des villes et bourgs.

À cet égard, deux axes s'imposent au départ de la démarche concourant à la sécurité des administrés. Le premier axe porte sur l'amélioration du niveau de sécurité afin de garantir, au quotidien, la tranquillité recherchée par les administrés. Le deuxième axe vise à renforcer la citoyenneté et la prévention.

Monsieur le Maire fait également le compte-rendu des interventions de la Gendarmerie sur la commune.

Il informe également de la réunion en mairie concernant la vidéoprotection. L'ajout de 2 point de vidéoprotection sont en cours de réflexion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette convention pour le contrat de sécurité intégré.

Enfance

Installation de capteurs CO2 dans les écoles : demande de subvention. Délibération n°2022-016-DE

Monsieur MASSACRIER informe que suite à la crise sanitaire, la commune s'est dotée de 7 capteurs CO2 à installer dans chacune des classes de l'école.

Monsieur MASSACRIER rappelle que les capteurs de CO2 permettent de déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique. Afin d'encourager les collectivités dans la démarche, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) a annoncé qu'un soutien financier exceptionnel à hauteur de 8 € par élève serait apporté par l'Etat aux collectivités territoriales ayant acheté des capteurs CO2 pour les écoles publiques et établissements publics locaux d'enseignement.

Il propose à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès du ministère de l'éducation nationale pour l'installation de 7 capteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Voirie

Travaux en cours

Réfection de réseaux « Chemin de la Sablière » : Les travaux ayant débuté le 24 février sont toujours en cours.

Antenne Orange : Les travaux ont débuté le 9 mars dernier. Fin de travaux prévue en juillet 2022.

Centre d'Interprétation historique : la réfection de façade du mur mitoyen est terminée.

Questions diverses

Ukraine: Un convoi est organisé par Loire-Forez Agglomération pour les produits médicaux et d'hygiène.

Rencontre du Sous-préfet : Monsieur le Maire informe de la rencontre avec le Souspréfet afin de lui présenter la commune et les projets.

Commémoration du 19 mars : la cérémonie aura lieu le dimanche 20 mars à 10h30 devant le monument aux morts

Jobs d'été: date limite de candidature au 30 avril pour tirage au sort le 2 mai. Les jeunes champdiolats de 16 ans et plus devront transmettre en mairie un CV et une lettre de motivation.

Fugues vénitiennes : elles se dérouleront les 4 et 5 juin 2022

Lancement de la saison estivale : 20 juin 2022

Compte-rendus diverses réunions : conseil d'école, Plan Alimentaire Territorial (LFA), Villages de caractère, contrat de rivières...

Dates à retenir :

Prochain conseil municipal : 11 avril 2022 Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022 Elections législatives : 12 et 19 juin 2022